

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 2 juin 2014 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller et maire substitut
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absences :

Mme Francine Jolivette, conseillère

Présence dans la salle : trois (3) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire substitut, monsieur Marcel St-Jacques, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1406-134

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 mai 2014
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de questions
-

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Recommandation au conseil
-

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Rue des Perdrix et le prolongement de la rue du Lac
 - 110-2 Tournoi de golf – Fondation Jean-Claude Branchaud
 - 110-3 CHGA - Sollicitation calendrier 2015
 - 110-4 Johanne Lachapelle – Quittance Rock Lafrenière - Annik Lévesque
 - 110-5 Congrès de la FQM du 25 au 27 septembre 2014
 - 110-6 Demande de financement – Fête Nationale du Québec
 - 110-7 Cité-Étudiante – Bourse d'études 2013-2014
 - 110-8 DM 2014-04 – 4, chemin Farley
 - 110-9 DM 2014-05 – 69, chemin Jolivette Nord
 - 110-10 DM 2014-06 – 74, chemin de la Ferme
 - 110-11 DM 2014-07 – 31, chemin Poulin
-
-

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 mai 2014
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 mai 2014
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 28 mai 2014
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 mai 2014
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2014

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 SCRSI – Adoption de la liste des actions au décembre 2013
- 200-2 Groupe CLR – Autorisation de transfert du rôle d'évaluation
- 200-3 Autorisation d'achat du logiciel TARGET

300 TRANSPORT

- 300-1 Recommandations au conseil

400 ENVIRONNEMENT**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-1 Projet d'énoncés de vision stratégique

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-1 Recommandation du comité Loisirs et Culture

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 MRC demande au MDDEFP – Plan de gestion du touladi
- 800-2 Les clubs 4-H du Québec inc. – Un club nature
- 800-3 Assemblée annuelle – Réseau Biblio
- 800-4 Fondation le Terrier – Invité d'honneur
- 800-5 Carrefour jeunesse emploi – Invitation cocktail
- 800-6 Club Richelieu la Québécoise – Rencontre Pakwan
- 800-7 Remerciements Don – Albatros
- 800-8 Fondation Québécoise du cancer – Campagne annuelle
- 800-9 Fondation rue Principale – Invitation
- 800-10 Offre de service – Carrière Beauregard
- 800-11 L'évaluation foncière de votre propriété

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC****1100 LEVÉE DE LA SESSION**

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1406-135

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 mai 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1406-136

Autorisation d'embauche d'un journalier auprès du service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE suite à l'affichage d'une offre d'emploi pour un poste de journalier, auprès du service des travaux publics. Ce sont 31 candidats qui ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE suite à une évaluation des curriculum vitae reçus, le comité d'administration a retenu 3 candidats en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration (c.a.), dans son rapport du 8 mai 2014, informe les membres du conseil, que le comité a arrêté son choix sur la candidature de M. Alain Racine, dont ce dernier a été soumis à un examen médical et que le rapport du médecin indiquant que M. Racine était apte à effectuer l'emploi.

CONSIDÉRANT QUE le c.a. recommande l'embauche de M. Racine pour la période du 12 mai au 31 octobre 2014, que la rémunération et les avantages applicables soit selon la politique du personnel salarié 2013-2016 et ce, en vertu de l'article 2.1 c), l'échelon 5.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'embauche de M. Alain Racine, selon les dispositions recommandé par le c.a., que suite au terme de la période d'emploi une analyse des besoins du service devra être effectuée.

ADOPTÉE

R1406-137

Rue des Perdrix et prolongement de la rue du Lac

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs Le Groupe Jolivette S.E.N.C., souhaitent procéder au transfert de titre de propriété du cadastre de la rue des Perdrix et ce, conformément aux dispositions du Règlement R.177-96, concernant la verbalisation des chemins municipaux, article 5h;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs, Alain, Claude et Hughes Jolivette, souhaitent procéder au transfert de titre de propriété du cadastre de la rue du Lac (prolongement) et ce, conformément aux dispositions du règlement R.177-96, concernant la verbalisation des chemins municipaux, article 5h;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jim Smith, directeur général et inspecteur municipal, informe les membres du conseil que les deux rues faisant l'objet de la présente résolution, que celles-ci sont conforme à tous points de vu aux dispositions applicables en vertu du Règlement R.177-96.

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur Ronald Cross, maire et monsieur Jim Smith, directeur général de signer au nom de la municipalité tous les documents légaux nécessaires au transfert de titre de propriété de la rue des Perdrix et de la rue du Lac au nom de la municipalité de Messines.

Note : Conformément au Règlement R.177-96, concernant la verbalisation des chemins municipaux, l'article 5h, les frais de notaire et d'enregistrement sont entièrement aux frais des promoteurs.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1406-138

Tournoi de golf – Jean-Claude Branchaud

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense pour l'inscription des conseillers Denis Bonhomme, Charles Rondeau et du maire Ronald Cross, au tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud qui se tiendra au Club de golf Algonquin de Messines le mercredi 11 juin 2014, et ce au coût de 150.00\$ par inscription.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1406-139

Radio CHGA – Sollicitation calendrier 2015

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM située à Maniwaki, a fait parvenir à la municipalité une proposition de projet publicitaire, soit d'un projet de calendrier pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans sa proposition publicitaire, CHGA offre à la municipalité la possibilité de faire l'achat d'un mois du calendrier et sur sa page la municipalité pourrait insérer une photo de son choix en plus, l'équipe de production de CHGA FM produira un mini reportage qui serait diffusé deux fois par jour durant le mois choisi par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est intéressé de renouveler sa participation dans le calendrier de CHGA, en conservant le mois de février.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhommes,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la participation de la municipalité en adhérant au projet de calendrier pour l'année 2015 de la radio CHGA FM, et d'acheter le mois de février pour représenter la municipalité, et ce au coût de 390.00\$ en plus des taxes applicables.

DE NOMMER le conseiller monsieur Éric Galipeau en tant que responsable pour fournir le matériel nécessaire au montage de la page.

ADOPTÉE

R1406-140

Johanne Lachapelle, notaire – demande de quittance pour le dossier 14-137

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a enregistré deux hypothèques légales résultant d'un jugement de la Cour du Québec, sous le numéro 13 571 074 et 11 873 873 et ce, sur le 33, chemin Val Guertin, propriété de Rock Lafrenière et Annick Lévesque;

CONSIDÉRANT QUE toutes sommes dues en capital, intérêts et frais en vertu de ces actes ont été reçues au complet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhommes,
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Messines **donne** quittance générale et finale de toute somme qui nous est due au terme de l'acte susmentionné, et consent à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et droits résolutoires nous résultant de ces actes et par conséquent autorise le maire, Ronald Cross et le Directeur général, Jim Smith, à signer au nom de la municipalité tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

R1406-141

Congrès de la FQM du 25 au 27 septembre 2014

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de la FQM 2014 se dérouleront au Centre des Congrès de Québec, du 25 au 27 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'EN plus du maire et du directeur général qui y assistent annuellement, le conseil souhaite envoyer les conseillers Éric Galipeau et Daniel Quenneville;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Éric Galipeau et Daniel Quenneville déclarent être disponible pour y participer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Qu'en plus du maire et le directeur général, le conseil **autorise** les conseillers Éric Galipeau et Daniel Quenneville à participer aux assises annuelles de la FQM et par conséquent, autorise les frais d'inscriptions et de **déplacement** applicables pour les participants.

Note : La MRCVG s'occupe de l'inscription du maire et défraie également la première nuitée en hébergement lors du congrès.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1406-142

Demande de financement – Fête Nationale du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Club Richelieu de Maniwaki organise une fête nationale régionale qui se déroulera le lundi 23 juin prochain à Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la région seront conviées à cet événement majeur et que nous désirons donc participer financièrement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une contribution financière de 500.00\$ au Club Richelieu pour la fête nationale régionale qui se déroulera le 23 juin prochain à Maniwaki. Il est de plus résolu d'autoriser le déboursé de cette somme.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1406-143

Cité Étudiante – Bourse d'Études 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Promotion 2013-2014 de la C.E.H.G., comité responsable de l'organisation de la soirée de promotion des élèves du cinquième secondaire qui se tiendra samedi le 28 juin 2014 à la cité-étudiante de la Haute-Gatineau sollicite des bourses pour les élèves citoyens de la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une aide financière au montant de 200.00\$ à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau afin d'encourager un (1) élève dans la poursuite de ses études postsecondaires.

Le choix de l'étudiant devra être basé sur les critères suivants :

- L'étudiant devra être résident de la municipalité de Messines;
- Il devra poursuivre ses études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou afin de poursuivre au niveau collégial ou universitaire.

Note : Le conseil autorise l'émission d'un chèque de 200\$ au nom du récipiendaire sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1406-144

Dérogation mineure DM-2014-04, pour le 4, chemin Farley

CONSIDÉRANT QUE Me Joanne Lachapelle, notaire a déposé au nom de son client M. Luc Nevins, une demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu comme étant le 4, chemin Farley, Messines (Québec), JOX 2JO, identifié par le matricule numéro 4326-99-9613, dont la désignation cadastrale est le : partie du lot 51B, du rang 3, du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du mardi 26 mai 2014 et que dans leur rapport numéro DM-2014-04, il recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure pour le garage;

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU fait aussi référence dans son rapport, qu'en consultant le certificat de localisation accompagnant la demande de dérogation mineure pour le garage, que le comité a également constaté qu'une remise en tôle qui apparaît sur le certificat de localisation, dont celle-ci est dérogatoire sur sa marge arrière, la marge étant établie à 1 m de la marge arrière pour ce type de bâtiment et selon le certificat celle-ci serait à 0,81 m de la ligne. Le comité déclare ne pas être en mesure de traiter de sa non-conformité par dérogation mineure étant donné qu'aucun permis n'a été émis avant son implantation, condition essentielle au traitement d'une demande de dérogation

mineure. Le comité recommande au conseil qu'elle ordonne le déplacement de la remise en conformité avec la norme applicable.

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure pour le garage tel que déposer;

Que ce conseil **ordonne** au propriétaire de déplacer dans les trente (30) jours suivants la réception de la présente, la remise en tôle et ce, conformément à la norme applicable pour ce type de bâtiment, soit à un (1) mètre de la marge arrière (ligne de propriété) et d'en informer le service d'urbanisme une fois les travaux complétés.

Que copie du plan accompagnant le certificat de localisation, tel que préparé par l'arpenteur-géomètre Ghislain Auclair de Maniwaki, portant le numéro de dossier 13M-034, sous sa minute 7234 fasse partie intégrante de la présente résolution, dont copie est en annexe du présent procès-verbal.

ADOPTÉE

R1406-145

Dérogation mineure DM-2014-05, pour le 69, chemin Jolivette Nord

CONSIDÉRANT QUE Me Joanne Lachapelle, notaire a déposé au nom de son client M. Martin Garneau une demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu comme étant le 69, chemin Jolivette N., Messines (Québec), JOX 2J0, identifié par le matricule numéro 4328-62-2162, dont la désignation cadastrale est le : partie du lot 56, subdivision 3, du rang 3, du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du mardi 26 mai 2014 et que dans leur rapport numéro DM-2014-05, le comité mentionne : « que le propriétaire (monsieur Normand Lefebvre) a choisi de construire un garage de plus grande superficie et d'une plus grande hauteur que celle qui avait été autorisée lors de l'émission du permis de construction numéro 2011-2089, qu'il était de la responsabilité du propriétaire d'informer le service d'urbanisme de la Municipalité et ce, afin de faire une demande de modification au permis émis et ce, afin de connaître les nouvelles normes d'implantation applicables », pour cette raison le comité du CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure tel que déposée;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **refuse** la demande de dérogation mineure faisant l'objet de la présente demande et par conséquence **ordonne** le déplacement du garage sur le terrain à un emplacement conforme aux marges de recul applicables et ce, dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de la présente.

Que suite au déplacement du garage, que le propriétaire mandate un arpenteur-géomètre reconnu pour la préparation d'un plan de localisation démontrant la conformité du bâtiment et que copie dudit plan soit déposé auprès du service d'urbanisme de la Municipalité.

Que copie du plan illustrant, tel que préparé par l'arpenteur-géomètre Stéphane Gagnon de Maniwaki, portant le numéro de dossier 13M-332, sous sa minute 4399 fait partie intégrante de la présente résolution, dont copie est en annexe du présent procès-verbal.

ADOPTÉE

R1406-146

Dérogation mineure DM-2014-06 – 74, chemin de la Ferme

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire Joseph Lafontaine a déposé une demande de dérogation mineure pour son immeuble connu comme étant le 74, chemin de la Ferme, Messines Québec J0X 2J0 identifié par le matricule numéro 3923-23-8274, dont la désignation cadastrale est le : partie du lot 37, du rang 6, du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du mardi 26 mai 2014 et que dans leur rapport numéro DM-2014-06, il recommande au conseil municipal **d'autoriser** la demande de dérogation mineure tel que déposée;

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **autorise** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble mentionné ci-dessus, tel que demandé.

Que copie du plan projet d'implantation, tel que préparé par l'arpenteur-géomètre Stéphane Gagnon de Maniwaki, portant le numéro de dossier 14M-080, sous sa minute 4645 fasse partie intégrante de la présente résolution, dont copie est en annexe du présent procès-verbal.

ADOPTÉE

R1406-147

Demande d'ajout du code d'utilisation a2, dans la zone Villégiature V-150

CONSIDÉRANT QUE M. André Laroque a déposé une demande d'ajout de code d'utilisation de type a2, dans la zone Villégiature V-150, pour l'immeuble connu comme étant le 31, chemin Tommy, Messines Québec J0X 2J0 identifié par le matricule numéro 3923-17-3634, dont la désignation cadastrale est le : partie du lot 39 et 39-3, du rang 6, du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont pris connaissance de la demande lors d'une rencontre du comité en date du mardi 26 mai 2014 et que dans leur rapport numéro DM-2014-07, le comité recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure telle que déposée et ce, pour les raisons suivantes :

1. Que les propriétés de M. Laroque se retrouvent toutes dans la zone V-150 ;
2. Que les propriétés de M. Laroque sont bornées au Sud-Ouest par le lac Blue Sea, au Nord-Ouest par le projet domicilié du chemin Poulin, du chemin Bernard et que l'utilisation demandée n'est pas compatible avec aucune de ces utilisations ;
3. Que le comité est d'avis du fait d'autoriser l'usage a2 dans la zone Villégiature A-150, que celui-ci à un potentiel réel de causer un préjudice important aux autres propriétaires établis dans le secteur.

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **refuse** la demande d'ajout de code d'utilisation faisant l'objet de la présente

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1406-148

Adoption de la liste des comptes dus au 31 mai 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014, tel que déposer et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 30 034.89\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1406-149

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 mai 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014, pour la somme de 52 037.66\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
16	Chèques fournisseurs émis	14 758.66\$
47	Prélèvements électroniques	37 279.00\$
	TOTAL :	52 037.66\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1406-150

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 avril au 30 mai 2014, dont celle-ci représente la somme de 41 748.07\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1406-151

Rapport du DG des dépenses engagées au 28 mai 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/ secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 25 avril au 28 mai 2014, dont celui-ci représente une somme de 22 777.78\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1406-152

SCRSI – Adoption de la liste des actions au 31 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines devait déposer la liste des actions au 31 décembre 2013 au Ministère de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'actions;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Jim Smith, de déposer la liste des actions déposées au 31 décembre 2013 telle que proposée.

ADOPTÉE

R1406-153

Groupe CLR – Autorisation de transfert du rôle d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CLR de Grand-Mère est le fournisseur de service de centre d'appel d'urgence 911 pour la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2011, la centrale du Groupe CLR a procédé à l'implantation d'un système de répartition assistée par ordinateur (SRAO) et est donc reliée à un logiciel de gestion nommé Target 911 ce qui en fait leur a permis d'améliorer significativement le service offert aux citoyens, tant au niveau des appels d'urgence 911 que de la répartition des appels incendies;

CONSIDÉRANT QU'IL est essentiel d'avoir dans ce logiciel les données contenues au rôle d'évaluation de la municipalité pour associer les coordonnées relatives aux lieux d'intervention aux exigences prévues par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, pour ainsi assurer une bonne prise d'appels et connaître le numéro civique, la rue et surtout la catégorisation des risques des bâtiments pour déterminer le mode de déploiement le plus efficace des ressources d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le fait de transmettre notre rôle d'évaluation au Groupe CLR facilitera la détermination du mode de déploiement le plus efficace de nos ressources d'urgence et d'autant plus que ces données minimisent de manière importante le risque d'erreurs dans l'identification de la municipalité visée lors d'une intervention;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques du nouveau SRAO et du contenu de la carte d'appel incendie générée par celui-ci sont très intéressantes à savoir :

- rapport d'intervention avec transfert automatisé;
- règle de répartition en fonction du code de nature, du risque et du secteur de la municipalité;
- protocole de recommandations et gestion de l'intervention;
- gestion des ressources d'entraide (optimisation de la force de frappe initiale);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'administration municipale de transmettre les données à jour du rôle d'évaluation de la Municipalité au Groupe CLR dans le cadre des opérations de réponses aux appels 9-1-1 et à la répartition des incendies ainsi que toutes les mises à jour subséquentes. De plus, les données contenues au rôle ne seront utilisées qu'à ces fins exclusives et demeureront confidentielles.

ADOPTÉE

R1406-154

Autorisation d'achat du logiciel TARGET

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI), le comité en sécurité incendie recommande de faire l'achat d'un logiciel de gestion pour son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en fonction de madame Cindy Céré à titre de coordonnatrice en prévention, il est convenu qu'un logiciel de gestion incendie est un outil indispensable afin de lui permettre de faire le suivi des actions découlant du SCRI;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Jim Smith et le chef-pompier André Galipeau ont tous deux assisté à une rencontre organisée par la MRCVG à Déléage, permettant aux représentants des entreprises, Premier Ligne et Target, de présenter leur logiciel respectifs;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le chef pompier sont d'avis que le logiciel proposé par l'entreprise TARGET est conforme aux besoins de la municipalité de Messines et qu'en plus la proposition d'achat est aussi la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense et l'achat pour le logiciel TARGET 9-1-1 Incendie, de l'entreprise ICO Technologies de Shawinigan (QC), pour la somme de 1500\$, en plus d'une somme supplémentaire de 600\$ pour la formation.

Il est également résolu d'autoriser la dépense de 540\$ annuellement pour un contrat de support pour logiciel.

TRANSPORT

R1406-155

Demande d'entretien d'un chemin privé

CONSIDÉRANT QUE le citoyen monsieur Paul Gratton, propriétaire de l'immeuble sis au 24, chemin Champagne a déposé une demande d'entretien d'une partie du chemin privé menant à son immeuble à partir du chemin Champagne;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Gratton a été soumise au comité de transport pour analyse à sa rencontre du 28 mai 2014 et que le comité a déposé un rapport, recommandant au conseil de refuser la demande d'entretien du chemin telle que présenté.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITÉ DE TRANSPORT : Les faits

Le chemin faisant l'objet de la demande pourrait, par son utilisation, être caractérisé comme étant un droit de passage ou une entrée donnant accès à deux (2) propriétés qui sont enclavées. M. Yvon Ménard, propriétaire du 22 chemin Champagne accède à sa propriété et un autre utilisateur, M. Ménard, utilise le chemin pour accéder à sa propriété. Sans celle-ci, son entrée privée sera prolongée de quelques mètres pour se raccorder au chemin Champagne. Dans le cas de la propriété de M. Gratton, celui-ci doit emprunter le chemin d'accès sur une distance de ± 200 mètres pour accéder à limite de sa propriété;

Selon la carte matrice du secteur, le fond de terrain fait partie des terres publiques intra municipaux (TPI) dans ce secteur.

Considérant que le demandeur n'a soumis aucune information démontrant la responsabilité d'entretien de la part de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil **refuse** la demande d'entretien d'un chemin privé menant à l'immeuble de M. Paul Gratton, sis au 24, chemin Champagne.

ADOPTÉE

R1406-156

Demande d'aménagement de mesures d'atténuation sur le chemin Jolivette

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses plaintes déposées auprès du bureau municipal relatif à la vitesse sur le chemin Jolivette, le comité de transport a fait une analyse de la situation à sa rencontre de comité du 28, mai 2014 et recommande au conseil les mesures d'atténuation suivantes sur le chemin Jolivette :

1. Réduire la vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur toute sa longueur et installer cinq (5) panneaux de prescription;
2. Installer des affiches d'arrêt aux deux intersections Jolivette (Jolivette Nord et Sud), six (6) affiches en tout, les trois coins d'intersections

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat et l'installation des panneaux tel que recommandé par le comité de transport.

ADOPTÉE

R1406-157

Demande d'aménagement de mesures d'atténuation – chemin du Golf

CONSIDÉRANT QUE suite à des plaintes déposées auprès du bureau municipal relativement à la vitesse sur le chemin du golf, le comité de transport a fait une analyse de la situation à sa rencontre de comité du 28, mai 2014 et recommande au conseil les mesures d'atténuation suivantes sur le chemin du Golf :

1. Réduire la vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur toute sa longueur et installer six (6) panneaux de prescription;
2. Peindre des lignes jaunes sur la chaussée près du vert du 2 et du tee-off du 3, indiquant une traverse de golfeurs à cet endroit et installer des affiches appropriées dans les deux sens.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat et l'installation des panneaux tel que recommandé par le comité de transport, ainsi que la dépense pour faire effectuer les travaux de peinture de lignes jaunes sur la chaussée.

ADOPTÉE

R1406-158

Demande d'aménagement de mesures d'atténuation sur le chemin de la Ferme

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses plaintes déposées auprès du bureau municipal relativement à la vitesse sur le chemin de la Ferme, le comité de transport a fait une analyse de la situation à sa rencontre de comité du 28, mai 2014 et recommande au conseil les mesures d'atténuation suivantes sur le chemin de la Ferme :

1. Construire cinq (5) dos d'âne sur toute la largeur de la chaussée et ce, selon les normes du MTQ et installer la signalisation appropriée afin d'avertir les usagers.
2. Endroits sélectionnés pour la construction des dos d'âne :
 - Un à chacun des panneaux d'arrêt de l'intersection de la rue Jutras et de l'entrée de l'école;
 - Un à l'est du chemin privé donnant accès aux résidences du : 41 au 47 chemin de la Ferme
 - Les deux autres dos d'âne seront construits à distance égale entre celui ci-dessus et l'arrêt de la rue Jutras;
 - Une fois que le MTQ aura peint les traverses piétonnières à l'intersection de l'Entrée Nord et la rue Principale, la municipalité pourra peindre des lignes à l'intersection du chemin de la Ferme.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense et les travaux tels que recommandé par le comité de transport.

ADOPTÉE

R1406-159

Demande d'aménagement de mesures d'atténuation sur le chemin du Quai

CONSIDÉRANT QUE suite à des plaintes déposées auprès du bureau municipal relativement à la vitesse sur le chemin du Quai le comité de transport à fait une analyse de la situation à sa rencontre de comité du 28, mai 2014 et recommande au conseil les mesures d'atténuation suivantes sur le chemin du Quai :

1. Réduire la vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur toute sa longueur et installer cinq (5) panneaux de prescription;
2. Faire l'achat de bollards et les installer le long du chemin du Quai, permettant de délimiter le chemin de la piste cyclable.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'installation des panneaux tel que recommandé par le comité de transport.

Note : la question des bollards sera remise à l'assemblée du mois de juillet.

ADOPTÉE

R1406-160

Demande d'aménagement de mesures d'atténuation sur le chemin de la Montagne

CONSIDÉRANT QUE suite à des plaintes déposées auprès du bureau municipal relativement à la vitesse sur le chemin de la Montagne, le comité de transport à fait une analyse de la situation à sa rencontre de comité du 28, mai 2014 et recommande au conseil les mesures d'atténuation suivantes sur le chemin de la Montagne :

1. Réduire la vitesse de 50 km/h à 30 km/h (zone scolaire), section à partir du bureau de poste jusqu'à la résidence de M. André Dompierre.
2. Voir à installer d'autres affiches pour sensibiliser les utilisateurs de la limite de vitesse.
3. Demander à la SQ d'être plus vigilant (opération de radar).

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense et les travaux tel que recommandé par le comité de transport.

ADOPTÉE

R1406-161 Demande d'aménagement de mesures d'atténuation sur le chemin Poulin

CONSIDÉRANT QUE suite à des plaintes déposées auprès du bureau municipal relativement à la vitesse sur le chemin Poulin, le comité de transport à fait une analyse de la situation à sa rencontre de comité du 28, mai 2014 et recommande au conseil les mesures d'atténuation suivantes sur le chemin Poulin :

1. Installer des affiches de 60 km/h
2. Section bâtie : réduire la vitesse de 60 à 40 km/h et installer le nombre d'affiches nécessaire.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense et les travaux tel que recommandé par le comité de transport.

ADOPTÉE

R1406-162 Projet divers des travaux publics

CONSIDÉRANT QU'UN certain nombre de projet ont été inscrits au budget pour le service des travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE le comité de transport à sa rencontre de comité du 28, mai 2014 recommande au conseil d'autoriser le directeur général d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense tel que suit à savoir :

1. Aménagement d'un abri sur le site des travaux publics, du CMC pour le stockage d'asphalte froide sur le terrain de la voirie, pour la somme maximale de 5 800 \$.
2. Dépôt des Cèdres : Compléter l'entrée électrique, l'achat et l'installation d'une clôture, somme maximale de 5 000\$.
3. Dépôt des Cèdres : achat et pose d'une porte de garage et son mécanisme, pour la somme maximale de 4 315\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense et les travaux tel que recommandé par le comité de transport.

ADOPTÉE

R1406-163 Recommandations du comité des Loisirs et de la Culture

CONSIDÉRANT QUE suite à sa rencontre du 12 mai 2014, le comité de Loisirs et Culture recommande au conseil d'autoriser le directeur général à engager une dépense et d'entreprendre les travaux suivants :

- Rechargement de gravier MG-20 pour recevoir l'aire de jeux du court de tennis double;
- Construction de l'aire de jeux de pétanque (jeux double);
- Terrassement des aires de jeux de pétanque et de jeux de palet;
- Travaux de drainage et de stabilisation du talus du fossé de drainage;
- Achat et installation du module de court double en plastique et ses accessoires tel que soumis par l'entreprise Planet Shuffleboard, estimée numéro 6437, pour la somme de 8 805.08\$, en plus des taxes applicables.
- La location de tous les équipements nécessaires à la réalisation des travaux
- Autorisation de retenir le service de Génie municipal de la MRC selon les besoins.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense et les travaux tels que recommandé par le comité de Loisirs et Culture

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1406-164

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h45.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-trésorier